

Vous avez été sollicité(e) pour réaliser des fonctions d'enseignement à Bordeaux INP. Conformément au décret n°87-889 du 29 octobre 1987 modifié relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur, vous allez être recruté(e) en qualité de :

Chargé(e) d'enseignement vacataire (CEV) si :

- Vous assurez la direction d'une entreprise ;
- Vous exercez une activité salariée, en tant que contractuel ou fonctionnaire, d'au moins 900 heures de travail par an (ou 300 heures d'enseignement par an) ;
- Vous exercez une activité non salariée à condition soit d'être assujetti(e) à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ou à la cotisation foncière des entreprises (CFE), qui constituent la contribution économique territoriale (CET), soit d'avoir retiré de l'exercice de votre profession des moyens d'existence réguliers depuis au moins 3 ans (profession libérale ou travailleur indépendant/auto-entrepreneur).

Si, postérieurement à votre recrutement, vous perdez votre activité professionnelle principale, vous pourrez néanmoins continuer à assurer vos fonctions de chargé d'enseignement pendant une durée maximale d'un an.

Agent temporaire vacataire (ATV) si :

- Vous êtes inscrit(e) à la préparation d'un diplôme de 3ème cycle de l'enseignement supérieur (2ème année de master ou doctorat) au titre de l'année universitaire 2024/2025, sans limite d'âge.
- Vous êtes bénéficiaire d'une pension de retraite, à la double condition d'avoir exercé au moment de la cessation des fonctions une activité professionnelle principale extérieure à Bordeaux INP, et de ne pas être atteint par la limite d'âge dont vous relevez.

Les ATV ne peuvent assurer que des travaux dirigés ou des travaux pratiques. Leur **service ne peut au total excéder annuellement 96 heures de travaux dirigés** ou 144 heures de travaux pratiques ou toute combinaison équivalente, dans un ou plusieurs établissements.

Attention ! Vous ne pourrez pas être recruté(e) en qualité de vacataire enseignant si vous êtes :

- Personnels enseignants de l'Université de Bordeaux, de Bordeaux Sciences Agro (BSA) et de l'Institut d'Optique (IOGS) qui sont des établissements conventionnés avec Bordeaux INP
- Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER)
- Doctorants-contractuels bénéficiant d'une mission d'enseignement (visant le décret n°2009-464 modifié du 23/04/2009)
- Bénéficiaires d'un contrat étudiant
- En CRCT, en délégation, en disponibilité
- Sans emploi

Les vacataires enseignants sont soumis aux diverses obligations qu'implique leur activité d'enseignement et participent notamment au contrôle des connaissances et aux examens relevant de leur enseignement. L'exécution de ces tâches ne donne lieu ni à une rémunération supplémentaire, ni à une réduction des obligations de service lors de leur engagement.

Les vacataires enseignants reçoivent, en contrepartie des tâches qui leur sont confiées à Bordeaux INP, une rémunération soumise à cotisations sociales (cotisations salariales et patronales). Les vacances versées ont la nature fiscale et sociale d'un salaire. **Elles ne peuvent donc pas être payées sur facture.**

Les vacataires enseignants sont rémunérés à la vacation selon le taux réglementaire en vigueur (43,50 € brut) après service fait.

La gestion des dossiers de vacataires est dématérialisée : vous pouvez les télécharger sur la plateforme DEMATEC-VACATAIRES <https://gestionrh.bordeaux-inp.fr/recrutement-vacataire/login> ou sur le site Internet de Bordeaux INP dans la rubrique Recrutement.

Avant de commencer les enseignements :

Vous devez vous assurer de réunir toutes les conditions pour être recruté(e),

1. Complétez le contrat de recrutement 2024/2025
2. Déposez votre dossier et l'ensemble des pièces justificatives sur la plateforme DEMATEC.

Attention ! N'oubliez pas de dater et signer les pages 4 et 5.

Validation de votre dossier et récupération de votre contrat d'engagement :

Votre candidature sera validée après :

- Validation pédagogique du responsable de formation,
- Validation administrative du gestionnaire de la composante,
- Validation de la recevabilité de votre dossier par la DRH et saisie dans le SI-RH.

À l'issue de cette procédure, le contrat d'engagement sera signé par le directeur général de Bordeaux INP et vous sera retourné.

1^{er} cas : **vous êtes CEV et effectuez moins de 96 HETD par an**
 Vous êtes ATV et effectuez moins de 64 HETD par an

À l'issue de la période d'enseignement, le gestionnaire de composante attestera le service fait auprès de la DRH.

La mise en paiement est réalisée 2 fois par an :

- au mois de mars pour les enseignements relevant du 1^{er} semestre pédagogique ;
- au mois d'octobre pour les enseignements relevant du 2nd semestre pédagogique.

Attention ! L'absence de pièces justificatives rend impossible le recrutement et la rémunération des heures effectuées.

2^{ème} cas : **vous êtes CEV et effectuez plus de 96 HETD par an**
 Vous êtes ATV et effectuez plus de 64 HETD par an

A réception de votre dossier, un **contrat d'engagement** est établi pour l'année universitaire 2024/2025 qui précisera les obligations de service (durée des enseignements, durée des séances et/ou tâches liées à l'activité d'enseignement).

Sous réserve d'avoir transmis votre dossier complet au plus tard le 13 septembre 2024, vous serez **rémunéré(e) mensuellement** sur la base d'un état prévisionnel des heures à effectuer, d'octobre 2024 à mai 2025. Une régularisation interviendra en fin d'année sur la paye du mois de juin 2025, au regard des services faits validés ou des heures prévues non réalisées et de toute autre heure supplémentaire effectuée.

La direction des ressources humaines reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : rh-vacataires@bordeaux-inp.fr.

A Quelle que soit votre situation, il faut obligatoirement fournir :

À fournir

- Fiche individuelle de renseignement et engagement ci-joints
- RIB original et **personnel (les RIB professionnels ne sont pas acceptés)**
- Carte vitale (*sauf si vous l'avez déjà fournie*)
- Carte d'identité ou de votre passeport (*sauf si vous l'avez déjà fournie*)
- Carte de séjour pour les *ressortissants d'un pays hors Union européenne*

B Selon votre situation, il faut joindre à votre dossier

1 – Les chargés d'enseignement vacataires (CEV)

À fournir

Salariés du secteur privé :

- Attestation d'activité salariée secteur privé
- Dernier bulletin de salaire

À fournir

Salariés du secteur public (titulaire ou non) :

- Attestation sur l'honneur (déclaration d'activités d'enseignement)
- Dernier bulletin de salaire

À fournir

Travailleur indépendant, en profession libérale, autoentrepreneur ou dirigeant d'entreprise :

NB : Il n'est pas possible de recruter des chargés de cours si leur seule activité est celle que leur procure l'établissement : l'activité exercée à Bordeaux INP doit rester accessoire

1) Justification d'une activité professionnelle (**au choix**) :

- Inscription au registre du commerce ou à un ordre professionnel
- Relevé K-Bis de moins de 3 ans.

2) Justification de revenus tirés de cette activité **depuis au moins 3 ans (au choix) :**

- Dernier avis de cotisation foncière des entreprises
- Dernier bulletin de salaire si vous êtes gérant salarié
- 3 derniers avis d'imposition (sur les revenus 2023-2022-2021)
- Dernier avis d'assujettissement de vos cotisations URSSAF avec échéancier des cotisations.

À fournir

Intermittent du spectacle :

- Attestation de paiement de la Caisse des Spectacles ou dernier Avis d'Imposition

2 – Les agents temporaires vacataires (ATV)

À fournir

Étudiants:

- Carte d'étudiant de l'année universitaire considérée ou certificat de scolarité de l'année en cours.
- Autorisation préalable de cumul d'activités **établie par l'employeur principal** (pour les doctorants ne bénéficiant pas d'une mission d'enseignement)

À fournir

Les retraités (à l'exception des personnels retraités de Bordeaux INP) :

- Titre de pension ou d'allocation de préretraite

Partie réservée à la DRH

Recevabilité <input type="checkbox"/>	Saisie Mangué <input type="checkbox"/>	SGSE <input type="checkbox"/>	Observations :
---------------------------------------	--	-------------------------------	----------------

N° Sécurité Sociale :		Clé :	
NOM d'usage :		Nom de naissance :	
Prénom :		Date de naissance :	
Nationalité :		Lieu et pays de naissance :	
Situation familiale : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Pacsé·e <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Marié·e <input type="checkbox"/> Divorcé·e <input type="checkbox"/> Veuf ·ve			
Adresse personnelle :			
Code postal :		Commune/Pays :	
Mail personnel :		Téléphone :	

Situation professionnelle :

<input type="checkbox"/> Agent·e public titulaire	Nom, adresse employeur :
<input type="checkbox"/> Agent·e public contractuel	
<input type="checkbox"/> Dirigeant·e d'entreprise	<input type="checkbox"/> Profession libérale /travailleur indépendant/ auto-entrepreneur
<input type="checkbox"/> Etudiant·e 3^{ème} cycle	<input type="checkbox"/> Retraité·e
<input type="checkbox"/> Agent·e du secteur privé	

Je certifie avoir pris connaissance des dispositions du [décret n° 87-889 du 29 octobre 1987](#) modifié et des informations contenues dans le contrat de recrutement. Je suis informé(e) que les heures effectuées seront payées **sous réserve de la recevabilité du dossier et après service fait.**

Je prends note que l'absence de pièces justificatives rend impossible le recrutement et la rémunération des heures effectuées.

Je m'engage à informer sans délai Bordeaux INP de tout changement intervenant dans ma situation au cours de l'année universitaire 2024/2025.

Lu et approuvé, leSignature de l'intéressé(e) :

Vu le décret n°87-889 du 29 octobre 1987 modifié relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur)

Vu l'arrêté du 6 novembre 1989 modifié fixant les taux de rémunération des heures complémentaires

Madame Monsieur (*nom, prénom*)

est recruté(e) par Bordeaux INP en qualité de vacataire au titre de l'année universitaire 2024/2025.
et s'engage à assurer le service d'enseignement suivant:

Ecole / département	Intitulé de l'enseignement	Nombre d'heures prévisionnelles			
		Cours Magistraux	Cours Intégrés	Travaux Dirigés	Travaux pratiques

Si vous intervenez dans plusieurs écoles de Bordeaux INP merci de faire signer ce dossier aux différentes écoles

Signature du vacataire : Date : NOM et Prénom : Signature :	Visa du/des Directeur(s) de département(s) : Date : NOM et Prénom : Signature et cachet :	Visa du/des Directeur(s) d'école : Date : NOM et Prénom : Signature et cachet :
---	---	---

Le Directeur général de l'Institut Polytechnique de Bordeaux (Bordeaux INP) arrête :

Madame Monsieur (*nom, prénom*)

effectuera des heures équivalent Travaux Dirigés entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 août 2025 et percevra, après service fait, une rémunération horaire suivant les taux en vigueur.

Fait à Talence, le

Marc PHALIPPOU

Directeur Général de Bordeaux INP

Cette attestation est à remplir par l'employeur principal.

Je soussigné(e) :, organisme liquidateur de la rémunération principale,
(nom et qualité du signataire)

Certifie que :

Monsieur/Madame
(nom prénom)

- Est employé(e) dans l'établissement suivant :

En qualité de :

sous contrat à durée indéterminée

sous contrat à durée déterminée

Date d'entrée : __ / __ / __

Date de fin de fonction : __ / __ / __

à temps plein à temps partiel : nombre d'heures annuel :

- Qu'il(elle) exerce une activité professionnelle d'au moins 900 heures pour la période du :

1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025

- Et que ses rémunérations :

ne dépassent pas le plafond des cotisations au régime général de la Sécurité Sociale (3 666 € au 01/01/2023)

dépassent le plafond des cotisations au régime général de la Sécurité Sociale (3 666 € au 01/01/2023)

sont soumises au régime fonctionnaire de la Sécurité Sociale (avec pension civile)

sont soumises à un régime particulier de Sécurité Sociale

Précisez la nature du régime :

Régime de retraite (précisez) :

Référence du compte cotisant à l'URSSAF de l'employeur :

L'intéressé(e) cotise-t-il(elle) à l'IRCANTEC ? OUI NON

Fait à

Le

Signature et cachet de l'employeur :

Références réglementaires :

Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat
Décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie
Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique

Demandeur et activité principale exercée :

Nom Prénom :

Statut

Titulaire Contractuel

Date d'entrée : __/__/__

Date de fin de fonction : __/__/__

à temps plein à temps partiel : nombre d'heures annuel :

Corps Grade :

Fonctions exercées :

Établissement
d'origine :

Adresse :

Activité accessoire :

Nom et adresse de l'employeur : Bordeaux INP
Avenue des Facultés 33400 Talence

Situation statutaire: Chargé d'enseignement vacataire

Modalité de la rémunération : Vacation horaire

Nature de l'activité accessoire : Enseignement et formation

Période de l'activité : Du 01/09/2024 au 31/08/2025

Volume horaire :

Autre activité accessoire :

Exercez-vous plusieurs
accessoire(s) ? Oui Non

Temps de travail consacré :

Fait à _____, le

Signature de l'intéressé(e)

AVIS et signature du service liquidateur, chargé de verser le traitement principal de l'agent :

Je soussigné,

agissant en ma qualité de :

atteste que : (NOM, Prénom)

accomplit ses obligations de services Oui Non

Fait à _____, le

Signature :

Références réglementaires :

Décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique

Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique

Décret n° 2021-1424 du 29 octobre 2021 relatif à la déclaration de certaines activités accessoires par les personnels de l'enseignement supérieur et les personnels de la recherche en application de l'article L. 951-5 du code de l'éducation et de l'article L. 411-3-1 du code de la recherche

Demandeur et activité principale exercée :

Nom Prénom :

Statut

Titulaire Contractuel

Date d'entrée : __/__/__

Date de fin de fonction : __/__/__

à temps plein à temps partiel : nombre d'heures annuel :

Corps Grade :

Fonctions exercées :

Établissement
d'origine :

Adresse :

Activité accessoire :

Nom et adresse de l'employeur : Bordeaux INP
Avenue des Facultés 33400 Talence

Situation statutaire: Chargé d'enseignement vacataire

Modalité de la rémunération : Vacation horaire

Nature de l'activité accessoire : Enseignement et formation

Période de l'activité : Du 01/09/2024 au 31/08/2025

Volume horaire :

Autre activité accessoire :

Exercez-vous plusieurs Oui Non
accessoire(s) ?

Temps de travail consacré :

DECLARATION SUR L'HONNEUR DU DEMANDEUR

Je, soussigné (Nom Prénom)

atteste effectuer une activité accessoire d'enseignement auprès de Bordeaux INP, **établissement d'enseignement supérieur.**

Fait à _____, le _____

Signature de l'intéressé(e)